



plainte pour diffamation

Par **Gigi1953**, le **09/12/2020 à 21:33**

Sur un réseau social, un de mes collègues a publié un texte me citant nommément et m'accusant de coucher avec un autre collègue cité lui aussi nommément. Je souhaite porter plainte pour diffamation. Quels textes de loi régissent cet acte et Comment procéder pour porter plainte

Par **tomrif**, le **10/12/2020 à 09:01**

bonjour,

le texte de loi : <https://www.loi1881.fr/loi-diffamation-article-29-1881>

toute allégation, même fausse n'est pas forcément diffamatoire. il faut que le fait soit répréhensible. coucher avec un adulte consentant n'est pas répréhensible.

si vous tenez quand même à aller en justice, il faut réaliser un acte qui interrompt la prescription de 3 mois : citation directe ou plainte avec constitution de partie civile, dans les deux cas avec un avocat qui devrait vous déconseiller d'aller en justice car vous allez perdre le procès, perdre de l'argent et risquer une condamnation pour dénonciation calomnieuse.